



MUNICIPALITÉ DE CASSELMAN ORDRE DU JOUR RÉUNION ORDINAIRE

Réunion Ordinaire

No. du point à l'ordre du jour: 12.1.2. No. du point 2024-220

Titre: Canton de Russell - Résolution visant à soutenir les mises à jour

provinciales de l'AMCTO concernant la loi sur les élections municipales

Date: le mardi 17 septembre 2024

Proposé par: Francine Leblanc

Appuyé par: Paul Groulx

Attendu que les règles électorales doivent être claires, qu'elles doivent aider les candidats et les électeurs à participer aux élections et les administrateurs électoraux à organiser les élections; et

Attendu que la législation doit trouver un juste équilibre entre la fourniture de règles et de cadres clairs pour garantir l'intégrité du processus électoral; et

Attendu que la législation doit également réduire le fardeau administratif et opérationnel pour le personnel municipal en veillant à ce que les administrateurs électoraux locaux puissent organiser les élections d'une manière qui réponde aux circonstances uniques de leurs communautés locales; et

Attendu que la Loi de 1996 sur les élections municipales (LEM) aura 30 ans au moment des prochaines élections municipales et scolaires en 2026; et

Attendu que la LEM établit les règles pour les élections locales, que la Loi de 1990 sur l'évaluation foncière et la Loi de 1990 sur l'éducation contiennent également des dispositions ayant une incidence sur les élections locales, ce qui augmente le nombre d'endroits où les électeurs, les candidats et les administrateurs doivent chercher les règles qui régissent le processus démocratique local en Ontario; et

Attendu qu'avec des règles réparties dans trois textes législatifs, et que la Loi sur l'éducation contient un ensemble de clauses disparates, il y a des problèmes d'interprétation, des incohérences et des lacunes à combler; et

Attendu que la loi peut poser des difficultés aux électeurs, aux candidats, aux donateurs et aux annonceurs tiers qui doivent la lire, l'interpréter, s'y conformer et aux administrateurs électoraux qui doivent l'appliquer; et

Attendu que si les élections locales sont gérées aussi efficacement que possible dans le cadre législatif actuel, une modernisation et une amélioration continue sont nécessaires pour garantir que la loi réponde aux besoins d'aujourd'hui et aux défis de demain; et

Attendu que pour conserver la confiance du public et améliorer les garanties, la loi devrait être révisée en tenant compte du paysage en constante évolution qui a une incidence sur l'administration des élections, y

compris la protection de la vie privée, les menaces d'ingérence étrangère, la propagation accrue de la désinformation et l'utilisation accrue de technologies telles que l'intelligence artificielle et l'utilisation d'identités numériques; et

Attendu que « Association of Municipal Managers, Clerks, and Treasurers of Ontario » (AMCTO) a examiné la loi et a formulé plusieurs recommandations, notamment la modernisation de la législation, l'harmonisation des règles et la rationalisation et la simplification de l'administration; et

Attendu que AMCTO a formulé des recommandations de modifications avant les élections de 2026 et des recommandations de modifications à plus long terme avant les élections de 2030; par conséquent

Il est résolu que la Municipalité de Casselman demande à la province de mettre à jour la LEM avec les modifications prioritaires décrites par AMCTO avant l'été 2025 et de commencer à examiner et à réécrire la LEM avec des recommandations à plus long terme avant les élections de 2030; et qu'il soit en outre

Résolu que cette résolution soit transmise à toutes les municipalités de l'Ontario pour obtenir leur appui et que chaque appui soit ensuite transmis au ministre des Affaires municipales et du Logement, au ministre de l'Éducation, au ministre de la Prestation des services publics et commerciaux, au ministre des Finances, au premier ministre de l'Ontario, au député provincial de Glengarry-Prescott-Russell et à AMCTO.

Adoptée



Sébastien Dion, Greffier





MUNICIPALITY OF CASSELMAN AGENDA REGULAR MEETING

Regular Meeting

Agenda Number: 12.1.2.

Resolution Number 2024-220

Title: Russell Township - AMCTO Provincial Updates to the Municipal Elections Act

Date: Tuesday, September 17, 2024

Moved by: Francine Leblanc

Seconded by: Paul Groulx

Whereas elections rules need to be clear, supporting candidates and voters in their electoral participation and election administrators in running elections; and

Whereas legislation needs to strike the right balance between providing clear rules and frameworks to ensure the integrity of the electoral process; and

Whereas the legislation must also reduce administrative and operational burden for municipal staff ensuring that local election administrators can run elections in a way that responds to the unique circumstances of their local communities; and

Whereas the Municipal Elections Act, 1996 (MEA) will be 30 years old by the next municipal and school board elections in 2026; and

Whereas the MEA sets out the rules for local elections, the Assessment Act, 1990 and the Education Act, 1990 also contain provisions impacting local elections adding more places for voters, candidates, and administrators to look for the rules that bind the local democratic process in Ontario; and

Whereas with rules across three pieces of legislation, and the MEA containing a patchwork of clauses, there are interpretation challenges, inconsistencies, and gaps to fill; and

Whereas the Act can pose difficulties for voters, candidates, contributors and third-party advertisers to read, to interpret, to comply with and for election administrators to enforce; and

Whereas while local elections are run as efficiently and effectively as can be within the current legislative framework, modernization and continuous improvement is needed to ensure the Act is responsive to today's needs and tomorrow's challenges; and

Whereas to keep public trust and improve safeguards the Act should be reviewed considering the everchanging landscape which impacts elections administration including privacy, the threats of foreign interference, increased spread of mis/disinformation and the increased use of technologies like artificial intelligence and use of digital identities; and

Whereas the Association of Municipal Managers, Clerks, and Treasurers of Ontario (AMCTO) reviewed the

Act and has provided several recommendations including modernizing the legislation, harmonizing rules, and streamlining and simplifying administration; and

Whereas AMCTO put forward recommendations for amendments ahead of the 2026 elections and longer-term recommendations for amendments ahead of the 2030 elections; therefore

Be it resolved that the Municipality of Casselman calls for the Province to update the MEA with priority amendments as outlined by AMCTO before Summer 2025 and commence work to review and re-write the MEA with longer-term recommendations ahead of the 2030 elections; and be it further

Resolved that this resolution will be forwarded to all municipalities in Ontario for support and that each endorsement be then forwarded to the Minister of Municipal Affairs and Housing, the Minister of Education, the Minister of Public and Business Service Delivery, Minister of Finance, the Premier of Ontario, MPP of Glengarry-Prescott-Russell and AMCTO.



Carried